Suivi des recommandations concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine ESB

1997/2066(INI) - 06/11/1997

La commission a adopté son rapport final, élaboré par M. Reimer BÖGE (PPE,D), après un vote "marathon" de 4 heures. Elle a ainsi mis un terme à ses travaux. Il s'agissait de vérifier dans quelle mesure les réformes entreprises par la Commission européenne et le Royaume-Uni répondent aux demandes formulées par la commission d'enquête et le Parlement européen en février 1997. La commission se félicite d'un certain nombre d'avancées significatives, tout en restant critique sur des insuffisances qui persistent. M. BÖGE s'est félicité du travail accompli et a considéré que "la menace d'une motion de censure avait permis au Parlement de faire valoir ses droits vis-à-vis de la Commission et d'occuper, dans le système institutionnel, une position qui seule lui permet d'exercer un contrôle effectif sur l'Exécutif". La réorganisation des comités scientifiques reflète une transparence accrue. La Commission a pris un certain nombre d'engagements pour élaborer une véritable législation de protection de la santé des consommateurs, notamment la directive cadre sur le droit alimentaire. Les services de la Commission ont été largement réorganisés, les fonctions de contrôle ayant été scindées des fonctions législatives. En ce qui concerne les farines animales, le rapport estime que c'est le "meilleur mode de valorisation" des carcasses, sous réserve stricte des normes de stérilisation (133°C, 3 bars, 20 mn) et que l'on retire de leur fabrication les cadavres d'animaux malades ou impropres à la consommation humaine. Le rapport demande que ces normes élevées deviennent les bases de négociation dans le cadre de l'OMC. Par ailleurs, les règles d'étiquetage sont jugées encore insuffisantes (indication claire et lisible de l'interdiction aux ruminants, composition, etc...). Les victimes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob devraient bénéficier d'une aide financière de la Communauté européenne par le biais des associations de familles. Le Parlement a adopté un amendement budgétaire en ce sens lors de la session d'octobre à Strasbourg. Si la plupart des fonctionnaires impliqués dans le dossier à la Commission ont été réaffectés, aucun d'entre eux n'a été sanctionné, ce que déplore le rapport. Toutefois les députés se félicitent de l'engagement pris par le Président SANTER de modifier le statut pour assouplir le régime disciplinaire. En ce qui concerne le Royaume-Uni, les contrôles dans les ports pour la mise en oeuvre de l'embargo restent un point faible (la Commission européenne devrait elle aussi contrôler les lacunes). En revanche le rapport salue les efforts (documentation, surveillance, découpage, coloration) entrepris pour éviter que la viande impropre à la consommation humaine soit mise en circulation (même si ces mesures sont venues trop tard et sous réserve que les efforts ne se limitent pas aux installations visitées par la délégation).